MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

SG-341-MB/DM

ARRÊTÉ N° 4/2023
Portant délégation de signature

Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales

Arrête :

Article 1er :

L'arrêté n° 17/2022 du 14 septembre 2022 est abrogé.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean OUACHÉE**, Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération, pour :

- signer tous actes, décisions, autorisations, correspondances, ordres de service et pièces comptables de Mulhouse Alsace Agglomération,
- signer les actes de passation et d'exécution des marchés publics, accords-cadres et leurs avenants conformément au tableau joint en annexe 1,
- signer les décisions individuelles relatives aux agents communautaires à l'exception de celles expressément déléguées à Monsieur M. Jean-Luc SCHILDKNECHT, 1er vice-président,
- délivrer les expéditions du registre des délibérations et des arrêtés,
- certifier la matérialité et la conformité des pièces et documents présentés à cet effet,
- certifier la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

Article 3 :

La présente délégation est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4 :

La présente délégation est valable à ce jour et subsiste tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle prendra fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressé en bénéficie.

Article 5 :

En l'absence de M. Jean OUACHÉE, la délégation visée à l'article 2 est exercée dans les mêmes conditions, dans l'ordre de priorité suivant par :

- M. Etienne SCHOOR, Directeur Général Adjoint des Services,
- M. Jean-François WOLLBRETT, Directeur Général Adjoint des Services,
- Mme Sophie DIERSTEIN, Directrice du développement intercommunal,
- M. Emmanuel CANTELE, Directeur délégué du pôle environnement, espace public, patrimoine et mobilités.

Article 6 :

Cet arrêté sera publié sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- à M. Jean OUACHÉE, Directeur Général des Services,
- à M. Etienne SCHOOR, Directeur Général Adjoint des Services,
- à M. Jean-François WOLLBRETT, Directeur Général Adjoint des Services,
- à Mme Sophie DIERSTEIN, Directrice du développement intercommunal,
- à M. Emmanuel CANTELE, Directeur délégué du pôle environnement, espace public, patrimoine et mobilités,
- au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse,
- au Procureur de la République - Tribunal judiciaire de Mulhouse.

Fait à Mulhouse, le 1er février 2023

Le Président
de la Communauté d'agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération

Fabian JORDAN

Spécimen de signature

Spécimen de paraphe

PJ : 1 annexe

Copie :

- au service Communication pour publication sous forme électronique sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération,
- au service du Contrôle comptabilité centrale pour information,
- au service des Moyens Généraux pour information,
- au service juridique pour information,
- au service Ressources Humaines pour information,
- au Trésorier Principal de Mulhouse, Comptable de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (par courriel).

ANNEXE 2

	Actes de procédure	Personne habilitée				
	MARCHES	**jusqu'à 25 000 €**	**de 25 000 € à 40 000 €**	**de 40 000 € à 90 000 €**	**de 90 000 € à 1 000 000 € (FCS) ou à 2 000 000 € (T)**	**à partir de 1 000 000 € (FCS)ou de 2 000 000 € (T)**
PASSATION DES MARCHES	Validation du besoin et des caractéristiques de la commande (prise en compte du seuil de l'opération ou du numéro de nomenclature pour l'estimation, critères de choix....)	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général des Services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	Délibération spécifique du bureau
	Consultation d'au moins 3 fournisseurs par lettre de consultation	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services			
	Publication des avis d'appel public à concurrence	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président	La cellule commande publique pour Le Président ou le Vice-Président
	Enregistrement et ouverture des plis	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les chefs de service ou Les responsables de Cellules/Unités ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services		
	Confirmation système de notation Rapport d'analyse Lettre de rejet et compléments d'information suite au rejet	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	
	Signature du contrat (devis, marché...) et notification	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	Après autorisation de signature par une délibération spécifique du bureau, Le Président ou le Vice-Président
EXECUTION DES MARCHES (Actes faisant grief)	Signature d'un bon de commande en application d'un marché à bons de commande	Le principe : le signataire du marché Par délégation : les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché, Selon le montant du bon de commande :				
		Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités, ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Signature et notification d'ordre de service	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Les chefs de services ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Les directeurs de direction	
	Signature et notification avenant et décision de poursuivre, prolongation de délais	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	
	Décision d'admission, de réception, d'ajournement, de rejet, admission avec réfaction	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou les chefs de services ou le représentant du pouvoir adjudicateur mentionné dans le marché ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Directeur Général ou le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président
	Mise en demeure, résiliation du contrat Décision de reconduction, décision d'affermissement Exonération de pénalités	Les chefs de services ou, sous leur responsabilité, les responsables de Cellules/Unités ou Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Les directeurs de direction ou Le Directeur Général Adjoint de ressort ou Le Directeur Général des Services	Le Directeur Général ou Le Directeur Général Adjoint de ressort	Le Président ou le Vice-Président	

Les signataires exprimés dans le présent tableau sont mentionnés par ordre de priorité, selon l'organisation du pôle ou en cas d'empêchement du signataire prioritaire.